

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION NATURE INC.
TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 17 AVRIL 2021**

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Guillemette (président de la ZEC) souhaite la bienvenue aux participants et membres.

2.0 MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Jacques Guillemette fait un bref résumé des problématiques :

- Démission de plusieurs employés en début de saison passée ;
- Début de saison tardive avec un poste d'accueil en rénovation et en temps de pandémie.

Puis des réalisations de la ZEC en 2020. Les principaux dossiers sont :

- Installation de 7 prêts-à-camper et d'un bloc sanitaire avec fosse septique ;
- Réfection du chemin de 10.5km menant au prêt-à-camper ;
- Réfection de la route 3 km 60 à km 74 ;
- Ensemencement au printemps et à l'automne ;
- Entretien général du réseau routier et des campings.

Les réalisations à venir en 2021 sont :

- Élaboration d'un sentier pédestre ;
- Mise en place de l'activité de pêche blanche pour l'hiver prochain ;
- Reconduire le plan stratégique 2021-2024 se terminant cette année ;
- Aménagement : Application du plan d'ensemencement compléter par Michel Gervais en 2018
- Participation à un projet pilote auprès du MFFP sur un logiciel permettant le suivi et la demande de permis pour les ensemencements ;

Remerciement offert aux bénévoles et au membre du conseil d'administration pour leur dévouement. Un remerciement spécial est accordé à M. Michel Gervais et à M. Christian Amyot pour leur travail effectué durant leur mandat sur le conseil d'administration.

Brève présentation du coordonnateur M. Martin Lavallée qui sera en 2021 le nouveau directeur général.

Monsieur Guillemette rappelle aux membres l'importance d'utiliser le poste d'accueil virtuel, de déclarer leur prise et de les déclarer dans le bon lac. Il rappelle l'importance que chaque membre de la Zec peut avoir sur le développement de notre territoire. Les bénévoles sont invités à laisser leur nom pour nous aider dans nos différents projets.

Les membres sont invités à faire preuve de tolérance puisque ce type d'assemblée est une première pour nous, il pourrait donc y avoir quelques ratés.

Les membres qui auront posé des questions et qui n'auront pas eu de réponse seront recontactés directement afin de les informer de la réponse.

M. Guillemette rappelle qu'en tant que gestionnaire de la Zec du Chapeau-de-Paille l'association nature inc a pour mission d'aménager, d'exploiter et de protéger les habitats fauniques afin de permettre au plus grand nombre possible d'utilisateurs d'accéder au territoire, d'y pratiquer des activités de plein air de chasse et de pêche, et ce au plus bas coût possible. Chacune de nos actions doivent être guidé par notre mission.

3.0 CHOIX DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Monsieur Guillemette propose madame Angéline Fourchaud à agir à titre de présidente d'assemblée.

Résolution aga-17-04-01

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée accepte la proposition de monsieur Jacques Guillemette que madame Angéline Fourchaud agisse à titre de présidente d'assemblée générale annuelle et que madame Hélène Doucet soit la secrétaire pour l'assemblée. Adopté à la majorité.

4.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Angéline Fourchaud s'assure que l'avis de convocation est compris par les membres.

5.0 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Fourchaud constate le quorum et déclare l'ouverture de l'assemblée.

6.0 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS ET DES EMPLOYÉS

Madame Isabelle Gélinas, membre du CA depuis 2 ans.

Monsieur Joseph Blais, membre du CA depuis 32 ans.

Monsieur Alain Gervais, membre du CA depuis 9 ans.

Monsieur William Tardif, membre du CA depuis 2 ans.

Monsieur Pierre Grenier, membre du CA depuis 9 ans.

Monsieur Gilles Morais, membre du CA depuis 17 ans.

Monsieur Réjean Angelo Poirier, membre depuis 8 ans.

Monsieur Georges A. Dulac, membre depuis 1 ans.

Monsieur Jean-Claude Toupin, membre du CA depuis 20 ans.

Monsieur Denis Mélançon, membre du CA depuis 1 ans.

Monsieur Jacques Guillemette, membre du CA depuis 31 ans. Préside le conseil d'administration ; assiste les responsables des comités et chapeaute la gestion administrative et financière. Siègent sur les conseils d'administration suivants : AFVSM, ARGZM, Comité faune régional, Comité de surveillance de Zecs Québec.

Employés de la zec

Madame Hélène Doucet, adjointe administrative, en service depuis 5 ans.

Monsieur Martin Lavallée, directeur général, en service depuis 1 an.

Monsieur Dylan Lacerte, patrouilleur, en service depuis 3 ans.

Madame Manon Bordeleau, Préposée à l'accueil, en service depuis 3 ans.

Monsieur Marco Germain, Homme d'entretien, en service depuis 1 an.

Madame Micheline Bédard, Préposée à l'accueil, en service depuis 1 an.

Madame Lyse Bergeron, Préposée à l'accueil, en service depuis 1 an.

7.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Le point suivant a été ajouté:

9 D) Nomination de l'auditeur indépendant pour les années 2020 et 2021

13 D) Tirage au sort

Résolution aga-17-04-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Louis Turbide propose d'accepter l'ordre du jour, Monsieur Dary Tremblay appuie. Adopté à l'unanimité

8.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2019

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 27 avril 2019.

Résolution aga-17-04-03

Monsieur André Corriveau propose de se soustraire de l'obligation de lecture du procès-verbal, il est appuyé de monsieur Stéphane Roof. Adopté à l'unanimité

Résolution aga-17-04-04

Monsieur André Loranger propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du **27 avril 2019**, il est appuyé de monsieur Sylvain Roberge. Adopté à l'unanimité.

Suivi au procès-verbal

Aucun sujet n'a été abordé.

9.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION PAR LES MEMBRES

a) Présentation des états financiers par la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2019 (1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019) et pour l'année 2020 (1 décembre 2019 au 30 novembre 2020)

Madame Joëlle Désaulniers, fait la lecture du rapport des vérificateurs en présentant les états financiers 2020 selon les normes comptables reconnues. Elle explique les différents tableaux financiers ainsi que les notes aux états financiers

Questions concernant les états financiers :

Monsieur Marcel Beaudoin demande pourquoi il n'y a pas eu de contribution financière de la part de la corporation du pont Mékinac.

Monsieur Jacques Guillemette précise que la corporation du pont a fait des dépenses importantes pour déménager le bâtiment d'accueil. Donc pour cette année, la cotisation n'a pas pu être obtenu. Il précise qu'il a fait une demande afin de reconduire l'entente que nous avons par le passé.

Résolution aga-17-04-05

Monsieur Michel Rivard propose d'adopter les états financiers de 2019 et de 2020, il est appuyé par monsieur Sylvain Roberge. Adopté à l'unanimité.

b) Présentation de la tarification 2021

Monsieur Pierre Grenier présente la tarification 2021. (Annexe 1)

c) Présentation des prévisions budgétaires pour 2021

Monsieur Pierre Grenier présente les prévisions budgétaires pour l'année 2021
Une période de questions suit la présentation :

Madame Ariane Séguin-Leduc constate une augmentation de la masse salariale pour embaucher du personnel au prêt-à-camper. Face à l'augmentation de la rentabilité des campings dû au prêt-à-camper, elle demande si l'installation des prêt-à-camper sont rentable pour la zec.

Monsieur Jacques Guillemette précise que l'augmentation de la masse salariale est aussi dû à l'engagement d'un nouvel homme à tout faire. Il précise que les prêt-à-camper génèrerons plus de salaire, mais qu'ils seront rentables facilement dans les deux à trois ans.

Monsieur Jean Samson mentionne qu'il est sceptique par rapport à une rentabilité des prêt-à-camper en si peu de temps, puisque ce projet a généré à la base de bonnes dépenses.

Monsieur Jacques Guillemette précise que la grosse majorité des investissements en lien avec ce projet ont été subventionné. Tous ce qui va excéder 20% de location sera directement un profit pour la zec.

Monsieur Pierre Grenier précise que l'aménagement des terrains et les prêt-à-camper nous ont coûté plus ou moins 220 000\$, par contre la zec a été cherché plus de 150 000\$ de subvention. La mise de fond de la zec se situe donc entre 50 000 et 60 000\$.

Monsieur Martin Lavallée ajoute que la zec a déposé du côté d'emploi d'été Canada afin d'avoir trois employés subventionnés. Ces emplois permettraient de faire diminuer la masse salariale prévue pour l'entretien et l'accueil aux prêt-à-camper.

Monsieur Laurent Richard mentionne que les deux interventions avant lui ont permis de répondre à ces questions, donc il ne souhaite plus prendre la parole.

d) Nomination de l'auditeur indépendant pour les années 2022

Résolution aga-17-04-06

Sur proposition dûment appuyé, il est proposé par monsieur Benoit Désilets secondé de monsieur André Loranger de reconduire le mandat à la firme comptable « Désaulniers, Gélinas et Lanouette comptables agréés » pour la vérification des états financiers de 2022. Adopté à l'unanimité.

10.0 RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES ACTIVITÉS DE LA ZEC

- a) **Présentation des activités réalisées en 2020**
- b) **Parole à l'assemblée (questions/commentaires)**
- c) **Approbation des décisions des administrateurs**

a) Présentation des activités réalisées en 2020

Monsieur Martin Lavallée présente les dossiers ressources humaines et protection de la faune.

Dossier Ressources humaines :

Dès le 1^{er} mai 2021, monsieur Martin Lavallée passera de coordonnateur des opérations à directeur général et madame Hélène Doucet prendra le poste d'adjointe administrative.

Bilan protection de la faune 2020 :

- 1550 heures de patrouille ;
- Interceptions lors de barrage routier, des patrouilles stationnaires et des opérations glacières ;
- Vérification régulière des lacs et des campings.

Rapport d'infraction :

Chasse sans permis :	1
Arme à feu non enregistrée :	2
Arme chargée à bord d'un véhicule :	3
Pêche sans permis :	4
Circulation sans droit :	1
Pêche en temps prohibé :	2
Faire sciemment obstacle à une personne effectuant de la chasse :	1

Monsieur Martin Lavallée rappelle qu'en tant que membre de la zec, vous êtes des joueurs importants autant dans la sensibilisation des utilisateurs que pour montrer l'exemple à suivre. La zec a besoin et compte sur vous pour soulever les problématiques rencontrées sur la zec et garder l'œil ouvert pour signaler à S.O.S. braconnage tout acte de braconnage ayant lieu sur notre territoire.

Dossier aménagement

Récolte faunique:	Pêche :	11 934 truites mouchetées
	Chasse :	67 orignaux mâles
		4 167 perdrix
		28 ours noirs

Ensemencement 2020 :	46 lacs
ZEC	42 000 truites mouchetées indigènes de 4 à 6 pouces
ZEC	6 500 truites mouchetées indigènes de 9 à 11 po.
MFFP	5 200 truites mouchetées indigènes de 4 à 5 po.
	6 000 truites domestiques de 9 à 12 po.

Nouveaux lacs aménagés : Lacs Doucet, Cossette et Fer à Cheval – Ouverture à venir

Travaux fauniques et accès :

- Diagnose des lacs Tulipe, pin rouge, Kanicto Sakiwok et Christian
- Amélioration des accès aux lacs au grand régis.
- Débroussaillage du sentier du rapide de l'arachie
- Vérification de frayères et suivi des aménagements de la faune en partenariat avec la fondation de la faune

Projet en 2021

- Poursuivre l'ensemencement des lacs de truites indigènes et domestiques sur une quarantaine de lacs
- Nettoyage et vérification de frayères (élaboration d'un plan sur 5 ans)
- Poursuivre l'amélioration des sentiers
- Aménagement de 10 accès aux lacs ensemencés*
- Changement de la signalisation d'accès aux lacs
- Améliorer la vérification et l'exactitude des espèces, quantités et poids des fiches de déclaration des pêcheurs**
- Projet de sensibilisation et d'interprétation de la faune en collaboration avec la fondation de la faune

*Monsieur Martin Lavallée invite les gens à collaborer avec nous afin de participer à rendre nos lacs plus accessibles en coupant les arbres tombés dans les chemins. Votre participation est primordiale, nos employés sont en nombre limité et ne peuvent pas couvrir les 542 lacs de la zec.

**Monsieur Martin Lavallée invite les gens à porter une attention particulière sur l'avant dernier point. La santé de nos lacs et toutes les décisions prises également découlent des statistiques laissées par les membres. La déclaration de toutes vos prises dans les bons lacs ainsi que la pesée de vos prises ont une importance capitale pour une saine gestion de nos plans d'eau.

Partenaires : MFFP, Fondation de la faune du Québec, Zec Québec et MRC Mékinac.

Dossier forestier :

Présentation par monsieur Martin Lavallée des chantiers présents durant la saison 2020. Il est mentionné qu'une carte topographique des différents chantiers est mis en sur le site internet à chaque semaine pour vous tenir informé de leur emplacement.

Réseau routier :

Réalisations 2020

- Outre l'entretien hebdomadaire des chemins principaux, nous avons procédé à la réfection de la route 3 du km 60 au km 74 et réalisé des travaux en urgence sur la route 4 au km 32. Des travaux de réfection de chemin ont également eu lieu sur un tronçon de 10 km menant au nouveau projet de prêt-à-camper. Le coût des travaux routiers s'élève à 156 463,52\$, nous avons obtenu de l'aide financière via des subventions pour un total de 126 992,68\$

Entretien hebdomadaire :	67,760.00\$
Projet réfection de la route 3 km 60 à 74 :	20,161.50\$
Travaux d'urgence route 4 km 32 :	8,920.00\$
Réfection chemin menant au prêt-à-camper	31,800.00\$
Signalisation	27,822.02\$
MRC MÉKINAC :	49,696.00\$
Fédération des ZECS :	44,178.68\$
Programme d'aménagement durable et Forêts :	15,118.00\$
Hydro-Québec :	18,000.00\$

Prendre note, pour qu'un projet de réseau routier soit « subventionnable », l'industrie forestière ne doit pas emprunter la route visée dans le projet soumis. C'est pour cette raison que les projets d'amélioration ont lieu où l'industrie n'est pas présente.

M. Martin Lavallée revient sur la différente démarche entrepris à l'automne, suite à plusieurs plaintes concernant l'état de la route 3 qui ont permis la résolution de la problématique. Les démarches avaient pour but de faire respecter l'article 64 du RADF qui stipule ceci : *Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.*

La réalisation des projets sont conditionnelles à l'obtention de subvention de la part de nos partenaires. MRC Mékinac, PADF, Hydro-Québec et Zecs Québec.

b) Parole à l'assemblée (questions/commentaires)

M. Benoit Loranger aimerait savoir les lacs qui serontensemencés en 2021. M. Jacques Guillemette mentionne que la liste est presque prête et qu'elle doit d'abord être approuvée par le conseil d'administration. La liste sera disponible à la suite de l'approbation finale par le conseil.

M. André Loranger se questionne au sujet du 22 000\$ dédié au panneau de signalisation. M. Martin Lavallée précise que via une subvention l'achat de panneau de signalisation a été possible afin de monter un inventaire. De ce fait, les opérations en lien avec la signalisation seront optimisées, puisque nous aurons déjà le matériel sous la main.

La dernière question demandait si un aménagement était prévu pour le lac Longpré nord au cours des prochaines années. M. Jacques Guillemette mentionne qu'il n'y a pas d'aménagement prévu pour ce lac et que le seul en cours est pour le lac Eileen. Cet aménagement est en partenariat avec le centre hydrique du Québec afin de compenser la perte d'habitat faunique due à des barrages.

c) Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers

Résolution aga-17-04-07

Sur proposition dûment appuyée, il est proposé par monsieur Michel Bissonnette secondé de monsieur Éric Brûlé d'adopter toutes les décisions prises dans les années 2019 et 2020 par le conseil d'administration et de donner quittance de tous gestes et actes posés par ledit conseil d'administration pour ces années. Adopté à l'unanimité.

11.0 PRÉSENTATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

M. Jessy Mélançon va s'occuper de la présentation. Il a commencé par présenter les membres du comité. Il rappelle également que la définition de leur mandat était d'effectuer une surveillance tant qu'à la bonne gestion et à l'administration de l'organisme sans but lucratif, de faire des constats, d'émettre des recommandations afin d'améliorer et faire évoluer l'organisation. Le rapport vise l'année financière se terminant le 30 novembre 2019. Il est à noter que déjà à ce jour certaines recommandations ont été appliquées. L'analyse a été complétée via un questionnaire de déclaration signé par le président.

Plusieurs dossiers ont été analysés tel que :

- Les règlements généraux ;
- Les procès-verbaux ;
- Les états financiers mensuels ;
- Le plan stratégique ;
- L'ensemble des politiques administratives.

En tout 16 constats ont été faits et 14 recommandations ont été émises.

En résumé, il mentionne que la zec peut manquer de planification, de direction et de contrôle.

Concernant une amélioration de la planification, M. Martin Lavallée mentionnait déjà vouloir mettre en place des plans pour le futur. Pour améliorer la direction, les actions seront de s'assurer de bien guider l'équipe pour exécuter nos plans. Et finalement pour le contrôle, la zec devra s'assurer que les résultats obtenus reflètent le plan de départ.

M. Mélançon mentionne l'importance d'avoir une direction générale. Un administrateur doit s'occuper du côté stratégique uniquement et laisser la partie opérationnelle à la direction générale. Pour cette raison, l'ajout d'un directeur général à l'organigramme de la zec est une très bonne nouvelle qui permettrait aux administrateurs de délaissé le côté opérationnel et de se concentrer sur leur rôle qui est de dirigé le stratégique seulement. Il est également suggéré d'embaucher un spécialiste en management afin d'accompagner les administrateurs dans cette transition vers leur nouveau rôle qui exclurait l'opérationnel complètement.

12.0 ÉLECTION

Report des élections pour les années 2020 en 2021

Administrateurs prolongés en 2020 : Alain Gervais, Gilles Morais, Joseph Blais, Georges A. Dulac, Denis Mélançon.

Administrateurs prolongés en 2021 : Jacques Guillemette, Angelo Poirier, Isabelle Gélinas, Pierre Grenier

Résolution aga-17-04-08

Sur proposition dûment appuyé, il est proposé par monsieur Michel Bissonnette secondé de monsieur Stéphane Roof de reconduire les administrateurs admissibles de 2020 pour l'année 2021 et les administrateurs sortant en 2021 seront reportés en 2022. Adopté à l'unanimité.

13.0 AFFAIRES DIVERSES

a) Prêt-à-camper - Pods

Le site d'hébergement de type prêt-à-camper comprend 7 pods situé en bordure de la rivière Matawin. L'engouement envers ce type d'hébergement permet à la zec d'être optimiste face à la rentabilité de ce projet.

La proximité des prêt-à-campers avec la rivière Matawin permettra la mise en valeur de notre rivière. Les pods se situe également proche du lac de l'élan qui est un lac dépôt-retrait. L'ensemencement de ce lac permettra également la vente de forfait de pêche qui rendra les pods encore plus rentable.

Projet instauré en vue d'assurer l'auto-financement de la zec. Permettant ainsi de minimiser les augmentations annuelles sur les cartes de membres, favoriser la relève de nos utilisateurs en offrant un hébergement novateur et diversifier nos activités ainsi que notre clientèle en offrant des activités récréotouristiques.

b) Fermeture et déménagement du bureau de Shawinigan

Suite au don du poste d'accueil par la corporation du développement durable, le bureau de Shawinigan sera fermé définitivement à partir du 1^{er} mai. Le poste d'accueil Matawin sera donc dorénavant notre siège social. Les conseils d'administration pourront se faire dans la salle du conseil de ville à Hérouxville. Cette salle nous sera disponible puisque les locaux adjacents seront loués à partir du 1^{er} mai par l'association régionale des zecs de la Mauricie.

c) Information sur le poste d'accueil Mattawin

Le poste d'accueil Matawin n'était pas admissible cette année à une subvention d'immobilisation gouvernementale. La raison de ce refus est que le poste d'accueil n'est pas sur le territoire de la zec chapeau-de-paille, une annexion au territoire de la zec était nécessaire. Les démarches sont en cours de ce côté, le poste d'accueil Matawin devrait être admissible en 2022 pour cette subvention. Les prochains travaux sur le poste d'accueil Matawin seront fait à l'obtention de cette subvention.

d) Tirage au sort

Le tirage au sort pour les participants à la prévente des forfaits sera fait au courant de la semaine prochaine. Le gagnant sera contacté et son nom sera affiché via notre site internet et sur notre page Facebook.

14.0 Parole à l'assemblée (questions/commentaires)

Monsieur Marcel Beaudoin s'interroge sur la raison pour laquelle les campings et les prêt-à-camper sont au niveau administratif ensemble. En séparant les deux, nous pourrions voir le rendement sur notre investissement accordé aux prêt-à-camper. Monsieur Jacques Guillemette précise qu'au niveau de la gestion, le comité camping s'occupe autant des campings que des pods. Par contre, du côté de la comptabilité les prêt-à-camper et le camping seront différencier afin d'avoir un aperçu du rendement de nos prêt-à-camper.

A) Questions reçus d'avance (questions/commentaires)

Monsieur Sébastien Blanchette aimerait demander l'ajout de l'activité de pêche blanche. Monsieur Jacques Guillemette précise qu'il a déjà débuté les démarches auprès du ministère. Plusieurs conditions sont requises pour obtenir l'autorisation :

- Activité uniquement sur période restreinte;
- Ne pas utiliser un lac aménagé;
- Les lacs à touladis sont interdit;
- Utilisation de lac dépôt-retrait sans chalet
- Suivi obligatoire des déclarations;
- Enregistrement obligatoire de tous les membres.

Monsieur Christophe Des Roberts demande s'il serait possible lors du calendrier de pêche d'ouvrir un lac aménagé par secteur un mardi ou un mercredi afin que les personnes qui sont en congé la fin de semaine puisse avoir également accès à des lacs aménagés. Monsieur Jacques Guillemette

précise que cette question sera analysée par le comité faune, mais que le règlement de pêche pour l'année 2021 ne peut pas être changé.

Monsieur Louis Turbide demande si les dirigeants de la zec peuvent lui confirmer qu'à partir de la saison 2021, il n'y aura aucune location de chalet lors de la chasse à l'original, tant à l'arbalète qu'à la carabine? Monsieur Jacques Guillemette précise que lors de la chasse à l'arme à feu aucune location ne sera permise, toutefois la location durant l'arc et l'arbalète sera autorisé.

Monsieur Alain Masson, M. Louis Turbide et M. Michael Bédard souhaiterait réinstaurer la chasse à l'ours à l'automne pour les chasseurs d'original seulement. Monsieur Jacques Guillemette précise quand 2017 toutes les démarches avaient été fait au ministère pour permettre à nouveau la chasse à l'ours à l'automne. Par contre, lors de l'assemblée générale annuelle, les membres avaient refusé par vote la proposition. Il est suggéré de refaire à nouveau les démarches pour permettre la chasse à l'ours à l'automne, toutefois le vote devra se faire uniquement en présentiel pour faciliter les débats entre les membres. Le présentiel permettrait aussi d'être plus équitable envers les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique vis-à-vis d'une assemblée en vidéoconférence. La demande d'autorisé la chasse à l'ours au chasseur d'original seulement sera refusé par le ministère puisque cette demande brime la mission d'une zec qui est de permettre l'accessibilité à tous.

Monsieur André Jacob et monsieur André Chartier aimerait qu'on prolonge la période d'ouverture du lac poterie supérieur, des aigles et le Decoste qui ferme rapidement et demande s'il est possible de mieux contrôler la déclaration de prise qui selon monsieur Jacob provient d'un autre lac. Monsieur Jacques Guillemette précise que des démarches ont été fait avec le ministère. Ils nous ont informé que le rendement était moyen sur ce lac et faible sur le lac des aigles. L'exploitation démontrer pour ces lacs est adéquate. Les principes de précaution doivent guider nos décisions puisque le touladi est une espèce sensible à la surexploitation. Il suggère de retarder l'ouverture du lac pour 2022, cette proposition sera analysée par le comité faune afin de permettre d'allonger la période d'ouverture. De notre côté, nous tenterons d'augmenter le suivi auprès de ces lacs, nos employés étant en quantité limité, nous demandons votre collaboration encore une fois pour déclarer à la zec toutes individus ayant des comportements nuisibles pour nos points d'eau. Nous pourrons ainsi ajuster notre plan de protection afin de permettre des visites surprises de la part des agents de la faune.

Monsieur Daniel Blanchard demande s'il est possible d'ouvrir certains lacs qui ouvrent seulement le samedi, le dimanche également. Monsieur Jacques Guillemette précise que les lacs ouverts le samedi seulement sont habituellement de bons lacs. L'ouverture de ces lacs les dimanches également provoquerait une fermeture rapide du lac ou un dépassement du quota.

Monsieur Daniel Blanchard demande également s'il est possible de mettre l'année ou la femelle est interdite en tirage au sort. M. Jacques Guillemette précise qu'il est possible par contre l'année permisible sera supprimée si tel est le cas un tirage au sort sera permis selon un nombre prédéterminer à chaque année. Donc l'année ou tout est permis aux deux ans disparaîtra pour faire place à tous les ans à une restriction pour la chasse au mâle et à quelques tirages au sort pour la femelle. Une évaluation avec d'autres zecs sera faite à savoir si le fait de constamment

abattre les mâles et très peu de femelle ne pourraient pas sur du long terme nuire à la reproduction en ne laissant que très peu de mâles.

Monsieur René Dupuis s'interroge sur la possibilité de mettre à l'entrée d'un lac une pancarte ouverte lorsque le lac est ouvert et à d'autre occasion une pancarte fermée lorsque le lac est fermé. Monsieur Jacques Guillemette mentionne que les pancartes utilisées sont fournies par le ministère et qu'elles sont obligatoire. Le travail engendré par une tel demande sera énorme pour nos patrouilleurs qui seront dans l'obligation de passer plusieurs jours à faire le tour des lacs, donc si la totalité des lacs n'ont pas été fait le jour de leur ouverture ceux-ci auront toujours une mention fermée lors de leur ouverture. Sans oublier que pendant la période d'installation de ces pancartes, les patrouilleurs ne feraient aucune patrouille. Et à l'opposé si un lac ferme et que les patrouilleurs n'ont pas le temps de réinstaller la pancarte fermée celui-ci pourrait être surprêché. Ce sujet sera soulevé en conseil d'administration afin de trouver une solution pour faciliter la compréhension de l'ouverture et de la fermeture des lacs.

Autres questions :

Monsieur Jessy Mélançon constate que depuis quelques années les demandes d'action envers les lacs à Touladi sont récurrentes. Il aimerait pour cette raison une confirmation de l'engagement des administrateurs sur une action d'ici la fin de l'été concernant ce dossier. Il suggère d'abaisser le quota pour la prise de Touladi afin d'aider à prolonger la période d'ouverture des lacs à Touladi. Monsieur Jacques Guillemette certifie que le conseil administratif va avoir une position ferme concernant ce dossier pour la prochaine assemblée.

Madame Ariane Séguin Leduc fait une proposition afin que le mandat de vérification qui a été fait par Marcel Beaudoin et Jessy Mélançon soit reconduit. Monsieur Jacques Guillemette rappelle que le mandat qui a été fait est un mandat de surveillance et que l'assemblée générale a déjà élit 11 personnes comme surveillant. Suite à la présentation de leur rapport, des modifications ont déjà été faite suite à leur recommandation. Pour instaurer un comité de surveillance permanent, la modification à nos règlements généraux doit se faire par vote à l'assemblée générale annuelle. Madame Séguin-Leduc aimerait qu'un rapport soit présenté l'année prochaine afin de s'assurer de la mise en place des actions proposées. Toutefois, elle ne voit pas l'utilité d'un comité qui serait permanent.

Résolution aga-17-04-09

Sur proposition dûment appuyé, il est proposé par madame Ariane Séguin-Leduc secondé de monsieur Éric Brûlé de compléter le mandat octroyé au comité de surveillance en s'assurant à l'aide d'un suivi que les actions sont bien mises en place. Un récapitulatif sera donné au membre à la prochaine assemblée générale. Adopté à la majorité.

Suivi du sondage (35 pours, 21 contres)

Monsieur Martin Lavallée remercie les membres du comité de surveillance pour leur travail. Toutefois, il suggère l'intégration de la SADC qui est un organisme indépendant, puisque les membres actuels du comité de surveillance sont membre de la zec et il pourrait s'il le désir devenir administrateur de la zec.

Monsieur Louis Turbide demande à ce que des vérifications soit faites concernant des travaux effectués durant la période de chasse à l'original et que des excuses lui soit faite pour avoir insinuer le contraire. Il précise qu'il était également mécontent suite à une vérification par les assistants à la protection de la faune durant la chasse à l'original. Il ajoute également qu'il chasse durant la chasse à l'arbalète dans le secteur des pods et qu'il souhaiterait que les pods ne fonctionne pas également durant la chasse à l'original à l'arc et arbalète. Il demande également si une signalisation est prévue dans le secteur des pods afin d'éviter les accidents dans ce secteur. Monsieur Martin Lavallée précise que des pancartes de signalisation pour diminuer la vitesse sera installé dans le secteur et la signalisation pour les accès au lac sera également refaite dans le secteur.

M. Denis Bordeleau suggère que les propositions soient reportées à des assemblées en présentiel afin que les votes représentent mieux la globalité des membres de la zec.

15.0 Levée de l'assemblée

Résolution aga-17-04-10

Sur proposition dûment appuyé, il est proposé par monsieur Sylvain Roberge secondé de monsieur André Corriveau de levée l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Madame Angéline Fourchaud, la présidente de l'assemblée, constate que tous les points ont été traités et déclare la levée de l'assemblée à 12h35.

Jacques Guillemette, président

Isabelle Gélinas, secrétaire

ZEC CHAPEAU DE PAILLE

TARIFICATION 2021 DES FORFAITS ET DES DROITS EXIGIBLES

	2021	2021
DROITS ANNUELS EXIGIBLES*	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
FORFAIT GLOBAL (1)	320,94 \$	369,00 \$
FORFAIT PÊCHE ET PETITE CHASSE (2)	286,15 \$	329,00 \$
FORFAIT ÉTUDIANT D'UN MEMBRE INDIVIDUEL (3) -19 à 25 ANS AVEC PREUVE SCOLAIRE	83,50 \$	96,00 \$
FORFAIT PÊCHE ET PETITE CHASSE INDIVIDUEL (4) -SANS RÉSEAU ROUTIER	161,77 \$	186,00 \$
FORFAIT DE CHASSE À L'ORIGINAL INDIVIDUEL (5) - SANS RÉSEAU ROUTIER	302,68 \$	348,00 \$
FORFAIT DE CHASSE AU CERF DE VIRGINIE INDIVIDUEL (6) - SANS RÉSEAU ROUTIER	269,69 \$	310,08 \$
FORFAIT DE CHASSE À L'OURS INDIVIDUEL-PRINTEMPS (7) - SANS RÉSEAU ROUTIER	125,25 \$	144,00 \$
FORFAIT DE CIRCULATION INDIVIDUEL (8)	147,86 \$	170,00 \$
CARTE INTER-ZEC - DOIT ÊTRE MEMBRE ET DÉTENIR UN FORFAIT INCLUANT LE RÉSEAU ROUTIER	20,00 \$	20,00 \$
CARTE DE MEMBRE (DROIT DE VOTE - AGA 2021)	26,96 \$	31,00 \$
1) INCLUS : CONJOINT ET ENFANTS DE 18 ANS ET MOINS, CARTE DE MEMBRE, RÉSEAU ROUTIER, ORIGINAL, CERF DE VIRGINIE, PÊCHE ET PETITE CHASSE, OURS AU PRINTEMPS 2) INCLUS : CONJOINT ET ENFANTS DE 18 ANS ET MOINS, CARTE DE MEMBRE, RÉSEAU ROUTIER, PÊCHE ET PETITE CHASSE SEULEMENT 3) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, RÉSEAU ROUTIER, ORIGINAL, CERF DE VIRGINIE, PÊCHE ET PETITE CHASSE, OURS AU PRINTEMPS 4) INCLUS : CARTE DE MEMBRE , PÊCHE ET PETITE CHASSE SEULEMENT 5) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, ORIGINAL SEULEMENT 6) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, CERF DE VIRGINIE SEULEMENT 7) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, OURS AU PRINTEMPS SEULEMENT 8) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, DROIT DE CIRCULATION INDIVIDUEL SEULEMENT		
DROITS EXIGIBLES SAISONNIERS * (EXCLUS: CARTE DE MEMBRE ET RÉSEAU ROUTIER)	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
DROIT DE PÊCHE ET PETITE CHASSE - INDIVIDUEL	161,77 \$	186,00 \$
DROIT DE CHASSE À L'ORIGINAL - INDIVIDUEL	302,68 \$	348,00 \$
DROIT DE CHASSE AU CERF DE VIRGINIE - INDIVIDUEL	269,69 \$	310,08 \$
DROIT DE CHASSE À L'OURS (PRINTEMPS) - INDIVIDUEL	125,25 \$	144,00 \$
DROITS EXIGIBLES QUOTIDIENS ET CONSÉCUTIFS *	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
DROIT DE PÊCHE OU PETITE CHASSE 1 JOUR - INDIVIDUEL (9)	26,09 \$	30,00 \$
DROIT DE PÊCHE OU PETITE CHASSE 1 JOUR - FAMILIAL (9)	35,66 \$	41,00 \$
(9) LES JOURS SUIVANTS DU DROIT DE PÊCHE OU DE PETITE CHASSE SERONT FACTURÉS À 50% DU TARIF QUOTIDIEN PAR LE NOMBRE DE JOURS ADDITIONNELS		
AUTRES DROITS EXIGIBLES QUOTIDIENS *	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
DROIT DE CHASSE À L'OURS 1 JOUR	27,83 \$	32,00 \$
DROIT DE CIRCULATION (RÉSEAU ROUTIER)	11,26 \$	12,95 \$
*AIRMÉDIC EST INCLUS DANS TOUS LES TARIFS 2021 MENTIONNÉES CI-DESSUS		
*LES RÉSIDENTS HORS QUÉBEC: LE TARIF EST LE DOUBLE DANS TOUS LES TARIFS 2021 MENTIONNÉS CI-DESSUS		